

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 09 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 avril 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Thierry TISSERAND
Mr Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mr Daniel PEYNON	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Alain COSSON	Mr Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
Mr Christian BOURNAT	Mr Bernard FRASIAK
Mr Guillaume FRICKER	Mr Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	Mr Antoine LUCAS
Mme Anne Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL donne pouvoir à Mr FRASIAK
- Mr BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE
- Mr FERRIER donne pouvoir à Mme MARMY
- Mme EXBRAYAT donne pouvoir à Mme TARTRY-LAVEST
- Mme LACHAMP donne pouvoir à Mme BRUSSAT
- Mme HUGUET donne pouvoir à Mme GRANOUILLET
- Mme MORAND donne pouvoir à Mme ROCHE
- Mme MONTBRIZON donne pouvoir à Mr DUPOUE

Absent : Mr BERGAMI Gilles, Mme GRANET Eliane et Mr MARQUET Gilles.

**VOTE: En exercice : 35 Présents : 24 / Représentés : 8 Votants : 32**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**Objet : Vote des taux de fiscalité 2024 (CFE, TFNB, TFB)**

**VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2024 (CFE, TFNB, TFB)**

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente précise que pour conserver un niveau de fiscalité stable, il convient de voter les mêmes taux que ceux votés en 2023 par la CCEDA. En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, la CCEDA a la possibilité du fait de son passage en fiscalité mixte de voter un taux additionnel égal ou supérieur à 0.

Il est proposé de reconduire les taux votés en 2023 :

- De voter les taux de taxes suivants pour 2024
- Il n'y pas de taux mis en réserve

<b>Taxe</b>	<b>Taux 2023</b>	<b>Taux 2024</b>
Contribution foncière des entreprises (CFE)	23.74 %	23.74%
Taxe d'habitation additionnelle (résidences secondaires)	9.08 %	9.08 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	4.55%	4.55 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 avril 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente